

Compte rendu de réunion du Conseil Municipal d'Allons du 31 octobre 2014

Le Conseil Municipal s'est réuni dans la salle communale le trente et un octobre deux mille quatorze à vingt heures trente.

La réunion s'est tenue sous la présidence de M. Christophe IACOBBI, Maire d'Allons.

Présents : Elie GALFARD ; Josiane GRIMAUD ; Bernard AUDIER ; Serge GUICHARD ; Marilyne MEILLEURAT ; Patrick MAURIN ; Régis GALFARD ; Fabien LORENZI ; Jean-Marie PAUTRAT

Excusé ; Claude CAUVIN pouvoir donner à Patrick MAURIN

Secrétaire de séance : M PAUTRAT Jean Marie

Secrétaire de mairie : Katia GALFARD

Ouverture de la réunion par M le Maire qui rappelle l'ordre du jour du présent Conseil.

- **Approbation du compte rendu du dernier Conseil Municipal (3 octobre 2014).**

Monsieur Elie GALFARD propose de modifier, page 2, chapitre 6 la phrase suivante « Madame Katia Galfard se permet d'indiquer... » par « Madame Katia Galfard indique... »

Il fait ainsi remarquer de son attachement à la relecture des P.V. du Conseil.

En tenant compte de cette modification le compte rendu est adopté à l'unanimité.

- **Projet de délibération : Centre Communal d'Action Sociale (CCAS)**

Monsieur le Maire rappelle qu'une des compétences obligatoires de la commune est le fonctionnement d'un CCAS. Il fait remarquer que celui-ci a été en sommeil et qu'il convient aujourd'hui de le réactiver.

Il rappelle également de la décision du dernier Conseil de l'octroi d'un panier de fin d'année pour les anciens du village.

Le rôle du CCAS serait également d'aider, si besoin, les familles.

Il propose donc de nommer un nouveau Conseil d'Administration qui serait composé de 4 membres du Conseil et de 4 membres « habitants » de la commune. Ces derniers seront nommés par un Arrêté municipal.

Il rajoute également qu'il est président de droit de ce Conseil d'Administration.

Il propose que Madame MEILLEURAT Marilyne préside à ce Conseil à sa place.

Il propose ainsi les 4 membres du Conseil :

- Madame MEILLEURAT Maryline
- Madame GRIMAUD Josiane
- Monsieur GUICHARD Serge
- Monsieur LORENZI Fabien

Il a déjà « prospecté » quelques habitants de la Commune pour participer au Conseil d'Administration.

Il fait lecture, pour rappel, des bases réglementaires des CCAS. Il insiste sur la **nécessité absolue du secret professionnel**.

Un budget annexe doit être établi à part ainsi qu'un règlement intérieur.

Concernant le budget, Monsieur le Maire propose d'attribuer une première somme qui pourrait correspondre au coût du panier de fin d'année et y adjoindre les ressources de la location du gîte communal.

Messieurs Serge GUICHARD et Jean Marie PAUTRAT suggèrent , effectivement, qu'il faut attribuer une première somme mais qu'il serait plus judicieux ensuite d'y affecter les sommes correspondantes aux besoins. Les recettes du gîte ne doivent pas forcément être attribuées à ce poste budgétaire.

Monsieur IACOBBI Christophe propose donc à la Commission des finances d'établir ce budget.

Sur proposition de M. le Maire, le Conseil Municipal, à l'unanimité, approuve le nombre de 8 membres élus au Conseil d'Administration du Centre Communal d'Action Sociale et retient la désignation de :

- Madame MEILLEURAT Maryline
- Madame GRIMAUD Josiane
- Monsieur GUICHARD Serge
- Monsieur LORENZI Fabien

- **Règlement de l'eau**

Monsieur le Maire rappelle que plusieurs réunions de la Commission extra-municipale des ordures ménagères et de l'eau ont eu lieu pour élaborer ce projet.

Un document vient de vous être remis sur table. La rédaction du règlement s'est inspirée de celui de la Commune de Méailles où la totalité des compteurs ont déjà installé.

Pour Allons, le règlement sera complété au moment de la fin des travaux et de la mise en service des compteurs.

Il propose un vote au prochain Conseil pour permettre une lecture attentive du projet de règlement.

Parallèlement cela va donner du temps aux Commission des finances et des travaux sur les perspectives budgétaires.

Mr Patrick MAURIN fait remarquer que, normalement, la totalité des compteurs devraient être installés en 2020 et qu'il faudrait voir le coût total réparti sur ces années (2015 – 2020)

Mr Serge GUICHARD indique qu'il faut trouver des solutions moins onéreuses pour l'installation des compteurs, et pourquoi pas les implanter au maximum dans les maisons et non à l'extérieur.

Monsieur le Maire donne pour exemple le prix payé sur une Commune avoisinante du prix de l'eau ou il ressort que le prix payé à Allons est particulièrement raisonnable.

Mr Jean Marie PAUTRAT fait remarquer que notre gestion Communale nous permet de maîtriser le coût de l'eau ce qui ne serait pas le cas en gestion privé.

Après ce tour de table, Monsieur le Maire propose que le prochain Conseil valide le règlement de l'eau afin de permettre à tous de bien prendre connaissance du document.

- **Règlement de la bibliothèque**

Mr Jean Marie PAUTRAT rappelle à nouveau que la bibliothèque est un service public et qu'il faut obligatoirement établir un règlement. Celui qui est proposé aujourd'hui à l'approbation du Conseil tient compte des réalités d'une petite commune où tout le monde se connaît.

Il donne comme information les différentes initiatives en direction de la médiathèque départementale pour améliorer l'offre de notre bibliothèque. Il indique de la possibilité en 2015 d'ouvrir une nouvelle plage d'accueil pour permettre aux salariés de venir.

Monsieur le Maire tient à remercier l'équipe (Myriam, Josiane et maintenant Jean Marie) pour leur investissement dans le fonctionnement de la bibliothèque.

Mr Serge GUICHARD demande qu'elle budget faudra t'il prévoir pour 2015 pour un fonctionnement en lien avec les propositions d'amélioration.

Mr Jean Marie PAUTRAT confirme du coût de l'informatisation (environ 900euros) et propose un petit budget annuel de 300 euros. La bibliothèque demeure totalement gratuite. Ce budget serait investi dans des activités d'accueil (gouter pour les jeunes, projection d'un film, achat de revue...) L'informatisation permettra d'accéder et de commander tous les livres de la médiathèque (fond très riche) et des bibliothèques du Pays A3V.

Sur proposition de M. le Maire, le Conseil Municipal, à l'unanimité, vote le projet de règlement de la bibliothèque d'Allons.

- **Point sur le projet de développement touristique et économique autour de la gare d'ALLONS.**

Monsieur le Maire donne la parole à Mr Jean Marie PAUTRAT

Il rappelle la délibération du 3 octobre 2014 : « ...***Toutes les étapes seront soumises à l'approbation du Conseil dans le but du développement économique de la Commune en considération des équilibres financiers.*** »

Il énumère les différentes réunions :

- Lundi 20 octobre visite de la gare d'Allons – Argens avec la Mairie (Jean Marie) en présence d'un technicien du Parc Régional Naturel du Verdon, 2 responsables de la ligne du train des chemins de fer de Provence (salariés de la région PACA) et de Mme Catherine PLANTEROSE, porteuse du premier projet d'activité touristique.

L'intérieur de l'édifice est particulièrement intéressant tant du point de vue architectural (style fin du 19eme siècle) que des possibilités d'activités.

L'état de la bonne toiture a préservé l'essentiel du bâtiment ; très peu d'humidité et de dégradation.

- Réunion en Mairie (Jean Marie) – Techniciens du Parc Régional Naturel du Verdon pour élaborer un calendrier d'interventions pour la construction du projet (recherche de subventions, montage juridique et fonctionnement)
- Réunion à Castellane : atelier du GAL du Verdon (fonds Leader européen) entre le Pays A3V, le Parc et les élus concernés dont Allons. Notre dossier était présenté par monsieur le Maire.

- Mercredi 22 octobre à St André les alpes: réunion sur le projet de Contrat d'axe Régional de la ligne de chemin de fer en présence de la société d'étude mandaté par la Région, les techniciens et les élus concernés (Pays A3V, Communauté de Communes du Moyen Verdon). A cette première réunion a été débattu la question du patrimoine foncier de la ligne (gares, haltes arrêts, terrains...)

Mr Jean Marie a présenté et déposé le pré-projet de la Mairie.

- Mardi 23 octobre : Nouvelle visite de la gare afin de constituer le dossier pour l'architecte du Parc Régional du Verdon (photos extérieures et intérieures...).
- Mercredi 29 octobre : réunion avec l'architecte du Parc Naturel Régional du Verdon à Castellane (monsieur le Maire et Mr PAUTRAT)

L'architecte conseil doit fournir un rapport sur la faisabilité du projet pour ce qui concerne le POS, l'extension éventuelle, l'architecture...

A ce stade, le dossier de la gare d'Allons a été présenté à toutes les structures locales (Parc, CCMV, Pays A3V, Région, GAL)

Avec la modification de la loi sur le rail, la région va maintenant pouvoir récupérer l'ensemble du patrimoine immobilier de la ligne. Elle aura pour mission de gérer la totalité de ce patrimoine. Selon nos informations, elle ne pourra pas le rétrocéder mais pourra offrir d'autres possibilités de gestion: Bail, partenariat...De ce fait, ce sera notre premier interlocuteur décisionnel.

La prochaine étape importante sera d'en savoir plus sur l'étude architecturale des gares dans le cadre du contrat axe et les possibilités d'usages de la gare.

Monsieur le Maire donne des précisions sur le GAL du Verdon et sur la possibilité d'obtention de subventions. Celles-ci feront peut être l'objet de plusieurs dossiers. Le contrat d'axe devra être validé par le bureau du Pays A3V pour le 11 décembre prochain.

Il est à noter que notre collectivité dispose d'un projet établi ce qui n'est pas forcément le cas des autres collectivités.

Monsieur le Maire rassure Mr MAURIN sur les dépenses qui seraient générées au niveau de la commune puisque qu'à cette étape cela n'a rien coûté à la Commune d'Allons, si ce n'est du temps et des déplacements pour lui-même et Mr PAUTRAT.

Mr Jean Marie PAUTRAT invite tous les élus à venir visiter la gare et des ses potentialités.

Compte rendu des réunions :

Monsieur le Maire informe le nombre important de réunions aux-quelles il a participé ces derniers jours et indique qu'il n'ira qu'à l'essentiel.

Au niveau de la distillerie de Barème les travaux ont débutés. L'ouverture au public est prévue courant juin 2015.

En revanche, s'agissant de la minoterie de La Mure, il a de grandes inquiétudes tant sur la réalisation des travaux que du financement actuel et futur. L'ouverture devrait se faire courant 2016. Un déficit structurel de fonctionnement d'un montant de 100 000 euros annuel est annoncé.

Il rappelle également les futures opérations de la Communauté de Commune (gymnases, crèches...)

Au niveau de la mutualisation des moyens entre collectivités, rien de concret. Peu de textes réglementaires sur l'avenir de l'intercommunalité sont parus.

Mr GUICHARD fait remarquer que la mutualisation des moyens, si elle sera positive sur le matériel, risque de se faire un peu au détriment des petites communes (personnel communal)

Questions diverses :

1. Monsieur le Maire présente le nouveau plan de sauvegarde de la Commune. L'ancien datait de 2011.

Ce document sera consultable à la Mairie. Il rappelle que lui même ou l'un de ses adjoints ne seront pas toujours présents et qu'il convient de mettre en place une vacation des élus.

Il donne lecture d'un paragraphe du Code des Collectivités :

« En cas d'absence, de suspension, de révocation ou de tout autre empêchement, le Maire est provisoirement remplacé, dans la plénitude de ses fonctions, par un adjoint, dans l'ordre des nominations et à défaut d'adjoint, par un conseiller municipal désigné par le conseil ou, à défaut, pris dans l'ordre du tableau – article L.2122-17 du code général des collectivités territoriales. »

Il n'y a donc aucunement lieu de prévoir une délégation du maire aux adjoints pour les cas d'absence.

Sur proposition de M. le Maire, le Conseil Municipal, considérant qu'il convient de compléter la liste des adjoints ou des conseillers municipaux en cas d'absence de M le Maire, à l'unanimité le Conseil Municipal décide de désigner :

- *Monsieur GALFARD Régis*
- *Monsieur MAURIN Patrick*
- *Madame GRIMAUD Josiane*
- *Monsieur AUDIER Bernard*
- *Monsieur LORENZI Fabien*

2. Mr Jean Marie PAUTRAT, suite aux incivismes dans les dépôts des ordures ménagères du local des poubelles, propose qu'une réflexion ait lieu sur ce problème récurant. Indépendamment des questions d'hygiène et de propreté cela a un coût dans l'activité du cantonnier communal.

Mr Régis GALFARD propose que tout en maintenant le principe que chaque particulier doit se rendre à la déchetterie (gratuite), en cas d'impossibilité physique les habitants du village puisse s'adresser à la Mairie pour une demande exceptionnelle de prise en charge des encombrants.

3. Mr Elie GALFARD informe qu'il a été saisi d'une demande d'un habitant du hameau de La Moutière de réinstallation d'un conteneur poubelle.

Monsieur le Maire lui rappelle qu'un échange avait déjà eu lieu sur cette question. Accord pour les périodes de beau temps et impossibilité pour les périodes à risque d'enneigement.

Information :

- Monsieur le Maire informe que nous venons de percevoir de la Région la subvention concernant le garage.
- Mr Jean Marie PAUTRAT invite les membres du Conseil à prendre connaissance de l'article, dans notre site, de Mme Mireille GIBERT sur les anciennes épiceries du village.

Plus personne ne demandant la parole, Monsieur le Maire lève la séance à 23 heures 15.